

ACCUEIL DES ENFANTS
EN SITUATION DE HANDICAP
**SUR LE TERRITOIRE
DU PAYS DE GRASSE**



En collaboration avec :



« La différence est une richesse,
la tolérance est une sagesse »

Dans le cadre des « Fonds Publics et Territoires », le Service Petite Enfance du Pays de Grasse reçoit le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes, pour pouvoir accompagner et former les professionnels de la petite enfance afin d'accueillir au mieux les enfants en difficultés et/ou en situation de handicap temporaire ou permanente.

Les questions que vous vous posez

Mon enfant a des rendez-vous médicaux réguliers est ce que j'ai la possibilité de l'inscrire malgré tout en crèche ?

Mon enfant est en situation de handicap, est ce que des temps de rencontres sont prévus afin de préparer son accueil ?

Mon enfant est différent, pourra-t-il accéder aux activités comme les autres enfants ?

Mon enfant est bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) aura t-il une place en crèche ?



Les solutions du Pays de Grasse

Sachez qu'accueillir un enfant en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques dans le secteur de la petite enfance sur le territoire du Pays de Grasse c'est :

- 1 D'abord d'accueillir un enfant, puisque l'enfant en situation de handicap est un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux que les autres (la pyramide des besoins de Maslow).
- 2 Une première rencontre avec la référente de l'accueil d'un enfant en situation de handicap de la petite enfance et la directrice de la crèche.
- 3 Une écoute attentive, connaître et reconnaître ses besoins spécifiques (sa différence, ses compétences, son rythme, son mode de communication, ...).
- 4 Lui donner les moyens de s'épanouir et de se construire avec ses pairs.
- 5 Prévoir, proposer un accueil adapté qui prend en compte les besoins de la famille et de l'enfant (organisation, horaires ajustés, ...)
- 6 Élaborer un Projet Personnalisé Accueil du Jeune Enfant (PPAJE).
- 7 Participer avec la famille à la consolidation de son projet de vie.
- 8 Des rencontres avec des professionnels partenaires pour créer du lien et mieux accompagner l'enfant (en accord avec la famille).
- 9 Des équipes sensibilisées et formées.



**Coordinatrice référente
du Pays de Grasse pour l'accueil
d'enfants en situation de
handicap de la petite enfance**

Amandine SIEWIERA

☎ 04 97 05 22 00

✉ asiewiera@paysdegrasse.fr

**Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse**

57, Avenue Pierre Sépard

06130 GRASSE

www.paysdegrasse.fr



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération

**SUIVEZ-
NOUS**

